

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 2 JUILLET 2019

Convocation : 21 juin 2019

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, le 2 juillet, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : J. Poussard, N. Velin, V. Schaal, J-M Raoult, D. Godard, Y. Leipert, V. Varin, F. Joubert, B. Lebreton, M. Barathon, G. Guerbois,

Absents excusés : P.Rouby (pouvoir à J. Poussard), E. Martin-Gbeassor, F. Colin-Manderscheid (pouvoir à V. Schaal)

Secrétaire de séance : B. Lebreton

Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2019 a été approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION MARCHÉ DE VOIRIES 2019

Sur proposition de la commission MAPA, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché de travaux pour la réfection de l'impasse des Baudus, l'impasse du Verger et du Chemin des Coudriers à l'entreprise COLAS pour un montant de 49 992.30 € HT.

ORGANISATION 14 JUILLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la participation à 6 € par personne pour les habitants de la commune, 15 € par personne pour les habitants hors commune et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Ces tarifs comprennent l'apéritif, le repas, la boisson et le café. Il fixe les prix de la buvette.

ETUDE DE DEVIS

Madame le Maire explique la nécessité de remplacer le système VMC du logement social B détérioré par l'usure, pour des raisons de salubrité.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de confier à la société MANELEC les travaux de dépannage et de remplacement de la VM hydro réglable du logement pour un montant de 766.00 HT.

Il retient également à l'unanimité la proposition de Global Services Robotic pour l'acquisition d'une débroussailleuse de marque ECHO pour un montant de 665.83 € HT.

CONVENTION INFO LOCALE

Suite à l'obligation de dématérialisation des procédures de passation de marchés publics depuis le 1^{er} octobre 2018, pour les marchés supérieurs à 25 000 € HT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention de 12 mois (2019-2020) avec la société INFO LOCALE, plateforme de publication, pour un montant de 150 € HT, renouvelable par tacite reconduction.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE

Madame le Maire expose les clauses des contrats d'assurances en cours sur la commune, souscrits auprès de Groupama. Elle présente les propositions de mise à jour du dossier d'assurances de la commune l'ajout d'une assurance pour le tracteur tondeuse John Deere pour 140 €, une pour l'épareuse à 140.34 €, et un projet d'assurance auto-missions collaborateurs à 368 €. Elle évoque la mise à jour des équipements notamment le city (terrain de sport) dans la cotisation d'assurance des bâtiments communaux, pour un montant global de 3561€ au lieu de 3557 €. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat. Elle

suggère néanmoins qu'un appel soit effectué auprès des compagnies d'assurances et que des membres du Conseil municipal pour étudier les diverses propositions. M. Schaal et Mme Barathon se portent volontaires pour effectuer cette mission.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES – INDEMNISATION DE SINISTRES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'encaissement de deux chèques :

- l'un de 1088.32 € émis par la compagnie d'assurances Groupama correspondant à la première indemnité de remboursement des dégâts matériels causés sur le portail des logements sociaux en mars 2019,
- l'autre de 3085.00 € également émis par Groupama, en remboursement du préjudice matériel subi à la salle polyvalente Daniel Bergin suite aux intempéries de juin 2017.

INSCRIPTION DE VOIRIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX AU PDIPR

Madame le maire rappelle que le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) permet de renforcer la protection des chemins inscrits dans le but de favoriser la pratique ludique et sportive de la randonnée non motorisée (pédestre, équestre et cycliste.) Les tracés ainsi sécurisés et fiabilisés sont le support d'une politique globale de valorisation et de gestion de l'espace favorisant la découverte des paysages ruraux, des espaces naturels et des sites patrimoniaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'inscription des voies mentionnées au tableau ci-dessous au PDIPR :

Statut de la voie	Numéro de chemin ou de parcelle	Nom de voie ou lieu-dit	Numéro sur la Carte	Métrage
Chemin rural	CR 68	Chemin Vert – Les Mares	9	1.729,24m jusqu'à enrobé.
Chemin rural	CR 68	Chemin Vert – Le Bochet	10	
Communal	CR 68	Impasse du Bochet	11	
Communal revêtu	CR 68 - 69		12 - 13	385.50 m
Départemental enrobé	RD 301- 4	Rue des Fontaines	13-14	404.20 m
Chemin rural	CR 51	Chemin de Paris	15-16	666.30m
Enrobé	RD 115-2	Traversée de la voie	16	10m
Communal et rural	CR 51	Rue de Paris	17	93.50m enrobé et 120.11m vert
Chemin rural	CR 53	Chemin de Guainville à Gilles	17-18	490.81m
Chemin rural	CR 54	Chemin du Pré de Launay à Fumeçon	61 Jusqu'à la limite de Gilles	705.89m
Chemin rural	CR 55	Chemin du Pré de Launay à Gilles	Vers 60	283.54m

REMBOURSEMENT D'ACOMPTE DE LOCATION DE SALLE DES FETES

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement d'un acompte de location de la salle polyvalente, louée du 14 au 15 septembre 2019, suite à l'annulation des événements prévus par le locataire pour raisons familiales.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France et de verser une cotisation de 75 € pour 2019, comprenant l'adhésion et l'abonnement au magazine mensuel 36 000 communes.

ADHESION A L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Afin de favoriser une rapidité de communication vers les administrés des événements qui se produisent sur la commune, le Conseil municipal, à 1 voix contre, 13 voix pour, approuve l'adhésion au service d'application

mobile Panneapocket pour un coût de 180 € TTC/an, minoré à 130 € TTC/an du fait de l'adhésion de la commune à l'AMRF.

SOUTIEN A L'AMF – EVOLUTION DU SYSTEME DE SANTE

Madame le Maire présente le vœu formulé par l'Association des Maires de France et présidents d'intercommunalité concernant la réforme du système de santé sur le territoire national. L'AMF souhaite interpeller l'Etat et les élus locaux sur les enjeux liés à cette réforme qui menace la qualité des soins au public et l'accessibilité aux établissements médicaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient le vœu de l'AMF relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

PARTICIPATION A LA RESTAURATION DE NOTRE DAME DE PARIS

Le Conseil municipal rejette la proposition de participation à la restauration de la cathédrale Notre de Dame de Paris, détruite partiellement par un incendie le 15 avril dernier, à 11 voix contre et 3 voix pour.

LECTURE DE COURRIERS

-La randonnée cyclotouriste de la Pommeraie aura lieu le 8 septembre prochain et traversera notamment la commune par la RD 115-10 et la rue du Pommeray.

-Chantal Deseyne, Sénatrice d'Eure et Loir, répond au courrier du 22 mars 2019 sur le problème de la multiplication des antennes téléphoniques sur le territoire de Guainville. Elle explique que *la réglementation en vigueur impose autant que possible le partage des équipements, dans la limite de ce que permettent les caractéristiques techniques des antennes par rapport aux obligations prévues par les autorisations d'utilisation des fréquences*. Elle ajoute avoir saisi l'autorité de régulation des communications électroniques des postes (ARCEP) pour qu'aucune implantation superflue ne soit effectuée sur le territoire de la commune.

-L'intersyndicale des retraité(e)s d'Eure et Loir alerte et sollicite un soutien des élus locaux sur les difficultés économiques et sociales rencontrés actuellement par les retraités.

-Les associations La Ligue Nationale contre le Cancer, Bon'Eure de Vivre et l'ACPG-CATM d'Eure et Loir remercient le Conseil municipal pour la subvention qui leur a été attribuée au titre de l'année 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

-L'Agglomération du Pays de Dreux a délibéré le 24 juin dernier sur son autorisation de signature des conventions de gestion de la compétence eau potable avec les communes concernées par le transfert en 2020. Madame le Maire rappelle que le syndicat des eaux n'est pas

-Madame le Maire ajoute par ailleurs que la chasse aux ragondins peut s'effectuer toute l'année par les détenteurs d'un permis conforme. Sur un terrain privé, elle doit s'effectuer avec autorisation préalable du propriétaire. M. Leipert ajoute que des rats musqués, autre espèce nuisible, ont également été chassés sur la commune.

-Eure & Loir Nature organise sa 2e édition de la semaine de l'Arbre, à laquelle la commune a participé en 2018. La contribution à cet événement sera proposée une nouvelle fois aux écoles du SIRP de la région du Mesnil Simon.

-Un recours administratif sur le Plan Local d'Urbanisme déposé le 16 janvier 2019 par un administré a été rejeté le 9 mai 2019 par les services de l'Etat.

-Afin d'éviter un nouveau dégât des eaux dans la salle polyvalente Daniel Bergin, des travaux sur les chéneaux de la salle vont être effectués pour faciliter l'écoulement des eaux en cas de fortes intempéries.

-Les Destriers de Vaumartin organisent une course d'endurance équestre le 1^{er} septembre 2019, qui passera par Guainville vers le secteur du Beau Tertre.

TOUR DE TABLE

-N.Velin revient sur la réunion du Conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme de l'Agglomération du Pays de Dreux. Ce Conseil réfléchit notamment sur des projets d'organisation de l'événement « Rendez-vous aux jardins » qui aura lieu sur tout le territoire de l'Agglomération pendant deux mois en 2020. Elle évoque également ses participations à des ateliers sur les schémas des modes doux organisée le matin même par

l'Agglomération, et à un vin d'honneur organisé le 26 juin pour le départ prochain d'officiers encadrants de l'escadron de Gendarmerie de Dreux.

V. Schaal interroge Madame le Maire sur les bruits de tirs effectués pour le possible effarouchement d'oiseaux, récemment entendus sur le territoire communal. Madame le Maire explique la nécessité de localiser précisément ces tirs pour prendre contact avec les personnes concernées.

F. Joubert revient sur sa participation à la dernière réunion du SMICA. Une convention de transports entre le SMICA et la Région Centre va être signée pour 4 ans jusqu'au 31 août 2023, pour le circuit incluant Saint Lubin de la Haye (Communauté de Communes du Pays Houdanais.) Elle ajoute que le plaquage intérieur du gymnase qui se construit à Saussay sera posé début Juillet, pour une livraison probable du bâtiment final en fin d'année 2019.

M. Barathon alerte le Conseil municipal sur la densité de la végétation sur la route départementale qui va de la Bâte à Gagneauville, Elle sollicite une intervention. Contact va être pris avec le Département pour éviter les accrochages de véhicules qui tentent de se frayer un chemin entre les végétaux.

D. Godard évoque le passage des services de la SNCF chargés de couper les arbres aux abords de la voie ferrée à Fumeçon et alerte la dangerosité des troncs laissés en vrac sur les talus.

J. Poussard évoque sa participation le matin à une réunion organisée par le Sous-Préfet sur la gestion des eaux pluviales sur le Canton d'Anet. Des études et compléments d'études devraient être réalisés pour tenter d'enrayer les phénomènes d'inondations qui se produisent sur le territoire depuis quelques années.

Dans l'assistance :

Mme Colas sollicite une présentation des membres du Conseil municipal. Elle les alerte ensuite sur la nécessité de reboucher le trou de la bouche d'eau attenante à sa propriété qui engendre des chutes de cyclistes passant dans le hameau. Un signalement sera effectué au SIAEP pour résoudre ce problème.

M. Marchand et M. Joubert témoignent d'incivilités qui ont eu lieu le week end dernier dans le secteur du Bourg. Ils dénoncent le comportement bruyant et dangereux de jeunes motards qui roulent à grande vitesse sur les voies, et les provocations qui leur ont été adressées en tentant de les raisonner. Des appels aux gendarmes ont été effectués par plusieurs riverains, menant à la confiscation de véhicules le vendredi précédent. Ils font part du souhait des riverains du secteur de mieux signaler et sécuriser les rues du Bourg, de Paris et du Pré de Launay afin de tenter de faire diminuer ces comportements. Le Conseil municipal étudie la possibilité de poser des panneaux « 30 rappel » sur le côté sud de la rue du Bourg pour ne laisser aucun doute aux conducteurs sur la vitesse à adopter sur cette portion de route. Il étudie également la possibilité de remettre en place des chicanes provisoires, comme il avait été testé par le passé, à plus long terme. Les services du Conseil Départemental seront contactés pour en discuter.

M. Marchand interroge Madame le Maire sur la possibilité de mutualiser les moyens techniques entre Guainville et les communes voisines pour diminuer les coûts, notamment d'achat et de réparation de matériel. Mme Poussard répond que la simultanéité des besoins entre les communes de ces matériels ne permet malheureusement pas leur utilisation commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

